



MAGNY-LES-HAMEAUX

COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX

DECISION n° 2022-031

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986, relative à la liberté des prix et confiant aux collectivités locales, à dater du 1^{er} janvier 1987, le pouvoir de fixer librement des tarifs publics locaux à l'exception de ceux des transports publics urbains de voyageurs et de ceux des tarifs de cantines scolaires et de demi-pension des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-21 du 28 mai 2020 déléguant une partie de ses attributions au Maire de Magny-les-Hameaux, et notamment le droit de fixer des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu le budget de la commune pour l'année 2022,

Considérant la programmation culturelle pour la saison 2022/2023,

DECIDE

- **Article 1 : DE FIXER** les participations financières des usagers comme suit :

Forum des associations

Le tarif du repas servi par la ville aux associations à l'occasion du forum est fixé au tarif unique de 15 € par personne.

Spectacles

| Habitants de Magny-les-Hameaux | | | | |
|---------------------------------------|---------------|----------------|--------------------------------|---------------|
| | Tarif Liberté | Tarif enfant** | Tarif scolaire et périscolaire | Tarif PALM*** |
| Tarif Spectacle A | 5 € | 4 € | Gratuit | 2 € |
| Tarif spectacle B | 5 € | 4 € | Gratuit | 2 € |
| Tarif Action culturelle et cinéma | 3.50€ | | Gratuit | 2 € |

| Habitants extérieurs à Magny-les-Hameaux | | | | | |
|---|-------------|---------------|----------------|--------------------------------|---------------|
| | Tarif plein | Tarif réduit* | Tarif enfant** | Tarif scolaire et périscolaire | Tarif PALM*** |
| Tarif Spectacle A | 20 € | 16 € | 6 € | 4 € | - |
| Tarif spectacle B | 15 € | 12 € | 6 € | 4 € | - |
| Tarif Action culturelle et cinéma | 3,50€ | | | 3,50 € | |

* Le tarif réduit s'applique aux moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, retraités, handicapés.

** Le tarif enfant s'applique aux moins de 16 ans.

*** Le tarif PALM s'applique aux membres des foyers bénéficiaires du dispositif PALM dont les revenus fiscaux sont inférieurs à 10 000€ / an.

Vos courriers doivent être adressés à M. le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex

Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Retrouvez l'actualité municipale sur : magny-les-hameaux.fr • facebook.com/MagnylesHameaux • twitter.com/villemagny78 • www.instagram.com/villemagny78/ • www.pinterest.fr/communicati1409/ & notre application mobile officielle

Hôtel de Ville - 1 place Pierre Bérégovoy - 78114 Magny-les-Hameaux

Action Culturelle et cinéma

Tarif action culturelle

Le tarif action culturelle fixé à 3,50 € est appliqué pour les projections cinématographiques, certaines actions culturelles.

Sensibilisation autour des spectacles programmés

Dans le cadre d'ateliers de sensibilisation autour d'un spectacle, nous pratiquons la gratuité dans le but d'encourager l'accès aux publics éloignés des pratiques culturelles. Ces actions culturelles ont pour objectif de développer la venue aux spectacles, de favoriser la rencontre avec l'artiste, d'améliorer la connaissance des structures nouvelles.

Afin de développer les publics, le service culturel se réserve la possibilité de proposer des offres découvertes spécifiques pour certains spectacles : 1 place achetée = 1 place offerte.

Location des équipements culturels

Badge d'entrée

Un premier badge d'accès au pôle musical et associatif Blaise Pascal et à l'Estaminet est fourni gratuitement aux utilisateurs lors de la réservation d'une des salles. En cas de perte, un montant forfaitaire de 13 € sera demandé.

Location de l'Estaminet

Le montant de la location de l'Estaminet s'élève à 1 600 € par jour.

Il comprend l'équipement en ordre de marche (matériel technique et technicien).

La location est décidée sur délibération du Conseil Municipal.

Tarifs studios de répétition - créneaux de 2h30

| | Habitants de Magny-les-Hameaux | Habitants extérieurs à Magny-les-Hameaux |
|-----------------------------|---------------------------------------|---|
| Tarif solo/duo à l'unité | 8 € | 10 € |
| Tarif solo/duo au trimestre | 60 € | 100 € |
| Tarif solo/duo à l'année | 150 € | 250 € |

| | | |
|---------------------------|-------|-------|
| Tarif groupe à l'unité | 15 € | 17 € |
| Tarif groupe au trimestre | 120 € | 150 € |
| Tarif groupe à l'année | 340 € | 400 € |

La location des studios peut être réglée en plusieurs fois.

- **Article 2 : DE FAIRE** appliquer ces tarifs du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.
- **Article 3 :** Les recettes prévues au budget 2022 et 2023 seront imputées au chapitre 70 article 7062.

- **Article 4 :** La présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil.

Pour extrait conforme par le Maire qui transmet à Madame la Sous-préfète de Rambouillet conformément à l'article de la loi du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Mise en ligne le : 12/07/2022

Certifiée exécutoire le : 12/07/2022

Magny les Hameaux, le 12 juillet 2022



Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Maire-adjointe,

Frédérique DULAC

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
078-217803568-20220712-2022-031-AU
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022